

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20201217-018****du 17 décembre 2020****n°018****page 1/3****EXTRAIT :****Nombre de membres en exercice : 39**

PRESENTS (33) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Gwenaëlle PRINCET, Amine MESSAOUDENE, Sophie GUEGUEN, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Siméon FONGANG, Isabelle DUCHER, Gilles MAUDUIT, Flavy FRUCHON, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Didier SIMONET, Patricia BAZIN, Marion LATUS, Jean-Pierre de MICHIEL, David SIMON

POUVOIRS (6) :

1. M. ALLEMANDOU DOMINGO donne pouvoir à F. MERY
2. E. AZIHARI donne pouvoir à JP. ABELIN
3. L. RABUSSIER donne pouvoir à M. LAVRARD
4. C. FARINEAU donne pouvoir à Y. ERGÜL
5. M. DROIN donne pouvoir à T. BAUDIN
6. S. BART donne pouvoir à J. MARECOT

EXCUSES (0) :

Nom du secrétaire de séance : Maryse LAVRARD

RAPPORTEUR : Monsieur Thomas BAUDIN

OBJET : Autorisation de programme / crédit de paiement du déploiement d'un dispositif de vidéoprotection sur les espaces publics et création d'un Centre de Supervision Urbain - Réajustement des crédits de paiement

Le projet de vidéoprotection était programmé par les crédits d'investissement des exercices 2017, 2018, 2019 et 2020 à hauteur de 600 000 € TTC défini par délibération n°16 du 10 décembre 2019 comme suit :

	2017	2018	2019	2020	TOTAL
DÉPENSES					
Assistance à maîtrise d'ouvrage + prestations particulières (études d'exécution, formation, panneaux d'informations etc...)	0 €	36 200 €	11 500 €	6000 €	53 700 €
Création du CSU	0 €	0 €	98 240 €	10 000 €	108 240 €
Installation des caméras	0 €	18 800 €	211 260 €	208 000 €	438 060 €
TOTAL DÉPENSES en € TTC	0 €	55 000 €	321 000 €	224 000 €	600 000 €
RECETTES					
Subventions de l'État (FIPD)	0 €	10 800 €	54 785 €	104 685 €	170 270 €

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20201217-018****du 17 décembre 2020****n°018****page 2/3**

Autofinancement Ville	0 €	44 200 €	266 215 €	119 315 €	429 730 €
TOTAL RECETTES	0 €	55 000 €	321 000 €	224 000 €	600 000 €

* * * * *

L'étude technique réalisée par le cabinet Althing a nécessité de nombreux échanges avec le service commun numérique et le service aménagement urbain afin de construire un projet cohérent avec l'existant et de rechercher toutes les optimisations possibles. La réalisation de l'étude a donc été plus longue que prévue. Il convient donc de répartir les crédits de paiement jusqu'à l'exercice 2021 pour un même montant global d'autorisation de programme.

Par ailleurs ce projet est éligible au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), la subvention sera à hauteur de 20 à 40% du projet ce qui équivaut à environ 155 900 Euros. De plus, la commune participe en autofinancement, à hauteur de 444 098 Euros.

Les travaux ont débuté comme prévu courant 2018, année qui a vu l'installation des 15 premières caméras dans l'espace public. En 2019, 18 caméras ont été installées dans l'espace public au centre ville, dans les quartiers d'habitat social (Châteauneuf, Ozon, Lac-Renardières) ainsi que sur les grands axes (entrée/sortie de ville). En 2020, 14 caméras supplémentaires ont été installées en complément et renfort du maillage existant portant aujourd'hui le nombre à 47 caméras sur la voie publique.

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier la programmation pluri-annuelle du projet et de l'étendre jusqu'à 2021.

* * * * *

VU la stratégie nationale de prévention de la délinquance et le plan départemental de prévention de la délinquance de la Vienne 2013/2017,

VU la stratégie locale de prévention de la délinquance 2011 - 2014

VU la stratégie locale de prévention de la délinquance 2015 - 2018

VU les articles L 2311-3 et R 2311-9 du code général des collectivités territoriales relatifs aux autorisations de programme et crédits de paiement,

VU la délibération du conseil municipal n°8 du 15 décembre 2016 créant une autorisation de programme pour l'installation d'un système de vidéoprotection dans les espaces publics et la création d'un Centre de Supervision Urbain,

VU la délibération du conseil municipal n°18 du 21 décembre 2017 créant une autorisation de programme pour l'installation d'un système de vidéoprotection dans les espaces publics et la création d'un Centre de Supervision Urbain,

VU la délibération du conseil municipal n°12 du 7 février 2019 relative au réajustement des crédits de paiement dans le cadre du projet d'installation d'un système de vidéoprotection dans les espaces publics et la création d'un Centre de Supervision Urbain,

VU la délibération du conseil municipal n°16 du 10 décembre 2019 relative au réajustement des crédits de paiement dans le cadre du projet d'installation d'un système de vidéoprotection dans les espaces publics et la création d'un Centre de Supervision Urbain,

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20201217-018****du 17 décembre 2020****n°018****page 3/3**

CONSIDÉRANT l'opportunité de développer un système de vidéoprotection sur le territoire châtelleraudais en déployant la vidéoprotection sur les espaces publics,

CONSIDÉRANT la nécessité de créer une autorisation de programme destinée à financer les différentes dépenses de cette opération sur plusieurs exercices budgétaires,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de modifier et d'étendre jusqu'à 2021 la programmation pluri-annuelle d'un montant de 600 000 € TTC pour l'installation d'un système de vidéoprotection sur les espaces publics,
- les crédits de paiements (montants TTC) seront inscrits aux budgets de la ville de Châtellerault, selon le calendrier prévu dans le tableau ci-dessous :

	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
DÉPENSES						
Assistance à maîtrise d'ouvrage + prestations particulières (études d'exécution, formation, panneaux d'informations etc...)	0€	36 200 €	11 500 €	6 000 €	0 €	53 700 €
Création du CSU	0 €	0 €	98 240 €	10 000 €	0 €	108 240 €
Installation des caméras	0 €	18 800 €	193 460 €	206 400 €	19 400 €	438 060 €
TOTAL DÉPENSES en €	0 €	55 000 €	303 200 €	222 400 €	19 400 €	600 000 €

Participation FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) d'environ 155 900 Euros. Autofinancement par la commune, à hauteur de 444 098 Euros.

- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Vote : Adopté à la majorité

POUR : 37

CONTRE : 1 P. BAZIN

ABSTENTIONS : 1 D. SIMONET

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
L'adjointe au directeur des affaires
institutionnelles et juridiques
Patricia BULAN